

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 26/2021

Objet : conventions de mise à disposition de services entre les communes et la communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de la compétence élimination des déchets

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.
Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.
Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.
Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.
Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.
Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.
Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.
Pour la Commune de SAINT-ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.
Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)
Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).
Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.
Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith.

SECRETARE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que, sur les exercices précédents, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de conventions de mise à disposition de services dans le cadre du transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » avec les communes de Barbentane, Châteaurenard et Noves.

En application des dispositions de l'article L5211-4-1 II du CGCT, ces conventions concernent notamment la réalisation des collectes spécifiques organisées sur le territoire des communes (collecte déchets verts, encombrants ... en porte à porte, collecte des PAV), considérant que celles-ci le sont dans la majorité des cas par les services techniques, principalement affectés à d'autres missions et ne

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

pouvant à ce titre faire l'objet d'un transfert total à la communauté d'agglomération, avec rémunération forfaitaire de la communauté d'agglomération à la commune.

Considérant la nécessité de continuité du service offert aux usagers, il est proposé de reconduire sur 2021 les conventions signées les années précédentes. Après connaissance des bases TEOM 2021 de la communauté d'agglomération, il est proposé les montants de rémunérations forfaitaires suivants :

- Barbentane : 18 916
- Châteaurenard : 149 053
- Noves : 171 666

Ces montants de rémunération correspondent aux montants 2020 actualisés en fonction des évolutions de base et de taux constatées en 2021 sur les communes concernées.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité sa Présidente à signer avec les communes de Barbentane, Châteaurenard et Noves les conventions de mise à disposition de service dans le cadre du transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers » aux conditions financières ci-dessus exposées.

Membres en exercice : 42
Votants : 40
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

